

Communiqué de presse - Mardi 17 octobre 2017

États Généraux de l'Alimentation : Pas de modèle d'organisation unique !

La semaine dernière, le Président de la République a présenté les premières conclusions et pistes de travail à l'issue du chantier 1 des EGA. Un discours qui met en avant l'esprit de responsabilité collective qui doit animer chacune des filières pour répondre aux défis économiques, alimentaires, environnementaux et sociaux de l'agriculture.

Les Vignerons Indépendants partagent pleinement la volonté du Président de la République de trouver l'organisation collective qui permette de relever chacun de ces défis. Et rappellent que cette organisation ne peut se construire que dans la reconnaissance de l'ensemble des partenaires d'une filière.

Une contractualisation rénovée ? Oui, les Vignerons Indépendants sont prêts à s'engager sur une base pluriannuelle, qui donne de la visibilité à l'amont comme à l'aval, visibilité précieuse comme le montrent les aléas de cette année !

Inciter financièrement au regroupement en organisations de producteurs pour peser plus dans les négociations commerciales ? Attention sur le marché du vin, tout ne se joue pas sur un volume indifférencié, loin s'en faut !

Ce qui est susceptible de s'appliquer à d'autres productions agricoles ne peut pas forcément s'adapter à notre filière. Le vin est un produit dont chaque lot, quelle que soit sa taille, présente des caractéristiques distinctes. Cette diversité complexifie sa commercialisation, mais se trouve être aussi un élément constitutif de l'image d'excellence des vins français dans le monde. La spécificité c'est aussi l'existence d'interprofessions régionales, d'Organismes de Défense et de Gestion, de nombreux modes de valorisation : AOP, IGP, vins sans IG...

En bref la mise en place de groupements de producteurs dans le secteur viticole doit tenir compte de la spécificité de la filière et de la diversité des acteurs performants.

Pour les Vignerons Indépendants, la règlementation nationale ne doit pas limiter les organisations de producteurs à un seul objectif de concentration, mais doit intégrer l'orientation donnée par l'Europe, en particulier s'agissant d'objectifs audacieux tels que méthodes de production durable ou démarches innovantes en matière par exemple d'œnotourisme ou d'outils de vente en ligne, etc.

Les Vignerons Indépendants jugent inacceptable que seuls des OP commerciales puissent dorénavant bénéficier d'aides majorées, discriminant ainsi 50 % de la vendange française et un modèle vigneron fortement créateur d'emplois et de plus-value, qui fait chaque jour un peu plus la preuve de son efficacité en France comme à l'export.

Contact presse: